



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2019/2020

PROCES-VERBAL N° 23

Réunion restreinte du mardi 07 janvier 2020

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

BEAUCHAMP - PARC DES SPORTS BARRACHIN N°3 - NNI 95 051 01 03

Reprise de dossier.

Cette installation n'a jamais été classée.

Installations visitées par M. FEBVAY le 10/12/2019.

Après lecture du courriel du Service des Terrains de la F.F.F. indiquant que les tests in situ et l'attestation de capacité ne sont pas nécessaires pour les classements en niveau FOOT A8 SYE, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau FOOT A8 SYE jusqu'au 30/12/2020.

1.2. Confirmations de niveau de classement

COMBS LA VILLE – STADE ALAIN MIMOUN N° 2 – NNI 77 122 01 02

Reprise de dossier.

La Commission accuse réception de l'A.O.P. du terrain.

Elle reste en attente des tests in situ.

BOURG LA REINE – STADE CHARPENTIER 2 – NNI 92 014 01 02

Cette installation est classé en niveau 5SYE jusqu'au 12/04/2017.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 SYE et des documents versés au dossier

- Plans côté du terrain

- Plan des vestiaires ;
- Procès-verbal de la C.D.S. ;
- Tests in situ du terrain du 07/08/2019 ;

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose une confirmation de classement de l'installation en Niveau 5 SYE jusqu'au 07/01/2030.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. pour décision finale.

ETAMPES – STADE JO BOUILLON – NNI 91 223 01 01

Cette installation est classé en niveau 5SYE jusqu'au 27/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement de revêtement synthétique et de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 SYE:

Pour permettre la confirmation de classement, la Commission demande à la ville de lui transmettre les documents suivants :

- Plan côté du terrain à l'échelle 1/200^{ème}
- Plan de situation ;
- Plan des vestiaires ;
- Tests in situ du terrain ;

1.3. Changements de niveau de classement

LAGNY-SUR-MARNE – STADE CHAMPS TORTU 2 – NNI 77 243 02 02

Cette installation était classé en niveau 6s jusqu'au 03/07/2019.

Installations visitées par M. GODEFROY le 16/09/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement du type de revêtement (passage en synthétique), de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- . Plan du terrain ;
- . Plan côté des vestiaires ;
- . Attestation de capacité ;
- . Rapport de visite de M. GODEFROY ;

En l'absence des tests in situ et au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de l'installation en Niveau FOOT A11SYE provisoire jusqu'au 07/07/2020.

La Commission demande à la Ville de transmettre les tests in situ une fois que ceux-ci auront été réalisés afin de prononcer le classement définitif du terrain.

ABLON-SUR-SEINE – STADE PIERRE POUGET 1 – NNI 94 001 01 01

Cette installation était classé en niveau 5 jusqu'au 28/05/2017 puis en niveau FOOT A11 SYE PROVISOIRE jusqu'au 29/04/2018.

Installations visitées par M. LAWSON le 05/09/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- . Plan du terrain ;
- . Plan côté des vestiaires ;
- . Attestation de capacité ;
- . Tests in situ du 18/01/2018 ;

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de l'installation en Niveau 5 SYE jusqu'au 07/01/2030.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. pour décision finale.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

LE MEREVILLOIS – STADE DES HAUTES CROIX – NNI 91 390 02 01

L'éclairage de cette installation n'avait jamais été classé.

La C.R.T.I.S .prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 15/12/2019.

Mesures relevées par M. LAWSON le 28/12/2019.

Total des points : 5447 lux.

Eclairage moyen : 218 lux.

Facteur d'uniformité : 0,74.

Rapport E min/E max : 0,51.

Au regard des documents transmis, la C.R.T.I.S propose un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 07/01/2021.

2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

2.3 – Avis Préalables Terrain et Eclairage

3. RENDEZ-VOUS VISITES TERRAINS ET CONTROLES ECLAIRAGE

4. DOCUMENTS A TRANSMETTRE A LA C.F.T.I.S.

5. PROCES-VERBAUX C.D.T.I.S.